068-226800019-20070928-05 71 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007 Publication: 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente" -par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif

de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

5971-07 N° CP Séance du 2 8 SFP 2007

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DU CFTVD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente.
- la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accepte de proroger jusqu'au 31 décembre 2007 les deux conventions conclues en date du 7 mai 2004 au profit de l'association du Chemin de Fer Touristique de la Vallée de la Doller, par avenants sur le modèle en annexe au rapport ;
- Autorise le Président à signer les avenants correspondants.

Charles BUTTNER

E PRESIDENT

Adoptévoix contre

.....abstentions